Patrice Faye : une affaire délicate entre Paris et Bujumbura

RFI, 19 octobre 2011LibÃ©ration provisoire pour Patrice Faye. Ce FranÃ§ais de 58 ans avait Ã©tÃ© condamnÃ© en juillet 2011 25 ans de prison pour viol au Burundi. Il a Ã©tÃ© rapatriÃ© en France pour raisons de santÃ©. InstallÃ© dans le pays depuis pl de 30 ans, Patrice Faye a toujours clamÃ© son innocence dans cette affaire qui a fait beaucoup de bruit, de Bujumbura Ã Paris.Patrice Faye n'Ã©tait pas un expatriÃ© comme les autres. Fondateur dâ€™Ã©coles et dâ€™orphelinats, d'une troupe de t passionnÃ© de reptiles. Le journal Iwavu l'avait classÃ© l'annÃ©e derniÃ¨re Â«Â parmi les 50 personnalitÃ©sÂ Â» qui font avan le Burundi. L'affaire a donc crÃ©Ã© un malaise dans le pays, tout particuliÃ¨rement au sein de la communautÃ© Ã©trangÃ¨re. ArrÃªtÃ© le 4 avril, condamnÃ© le 25 juilletÂ : la justice burundaise a agi fermement et rapidement aprÃ¨s les accusations de viol formulÃ©es par cinq jeunes filles. Trop rapidement selon la dÃ©fense qui invoque l'absence de preuves, la tenue d'un procÃ¨s en langue kirundi, sans traducteur, et des conditions d'incarcÃ©ration dÃ©plorables.L'affaire interpelle alors Ã Paris. AprÃ¨s le verdict, l'ambassadeur du Burundi en France est convoquÃ©. Le ministÃ¨re franÃ§ais des Affaires Ã©trangÃ¨res s'interroge sur Â«Â les incohÃ©rences du dossier et les manquements graves de la procÃ©dureÂ Â». Le quai d'Orsay fait savoir que la France Â«Â souhaite maintenir sa coopÃ©ration avec le BurundiÂ Â» et qu'elle Â«Â attend des autoritÃ©s de ce pays qu'elles respectent les libertÃ©s publiques et la bonne gouvernanceÂ Â».Aujourd'hui, en accordant la libertÃ© provisoire Ã Patrice Faye, la justice burundaise calme le jeu, mais sans retourner sa vesteÂ : le prÃ©venu est appelÃ© Ã se prÃ©senter Ã son procÃ¨s en appel dÃ¨s que son Ã©tat de santÃ© le permettra.